

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Robert JEUNET – Pouvoir à Jean-Pierre LANCON
..... Hülya KAPTAN – Pouvoir à Laurence MAS

Membres absents : Magali PEUGET, Patrice MOREL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

Date de la convocation : 19 mars 2019

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; M. Didier BERREZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 12 février 2019. Aucune remarque n'est formulée.

Il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 12 février 2019, à savoir :

- Réunion Exécutif : mercredi 20 février 2019
- Revue de projet – Atelier Chardon et Paysages : vendredi 1^{er} mars 2019
- Comité technique « Moirans-en-Montagne – Cœur de ville » : mardi 5 mars 2019
- Commission Travaux & Environnement : mardi 5 mars 2019
- Comité de pilotage Station Verte (fête de l'écotourisme) : lundi 11 mars 2019
- Réunion Exécutif : mercredi 13 mars 2019
- Comité de pilotage - Fusion des communautés de communes : jeudi 14 mars 2019
- Commission Communale des Impôts Directs : mardi 19 mars 2019 (+ 2 réunions préparatoires)
- Réunion avec les bénévoles du cinéma : mercredi 20 mars 2019
- Conférence de presse des JEMA : vendredi 22 mars 2019

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Budget primitif 2019 / Analyse macro + commentaires

1. Finances

. Examen et vote des budgets primitifs 2019

En préambule, M. le Maire informe les conseillers municipaux que le budget a été préparé sans augmentation fiscale avec cependant 4 projets importants. Ce budget a été présenté à M. le Percepteur de Moirans-en-Montagne. Ce dernier a souligné le travail réalisé sur les budgets de fonctionnement au cours des 5 derniers exercices.

M. le Maire propose de faire le point sur les emprunts communaux contractés depuis 2008. Un tableau récapitulatif rappelle qu'aucun emprunt nouveau n'a été contracté sur les exercices 2015, 2016 et 2017, ce qui a favorisé la baisse de l'endettement. En outre, avec l'arrêt des projets Accueil de loisirs et gendarmerie (constructions de nouveaux locaux), la commune a gardé une gestion saine. L'annuité de la dette est en baisse, ce qui a permis une pause financière. M. le Maire rappelle que l'annuité de la dette passe de 424 K€ en 2019, 405 K€ en 2020 et 322 K€ en 2021. Il tient cependant à ajouter que les emprunts contractés par le passé étaient nécessaires, en particulier sur les budgets eau et assainissement.

M. le Maire présente ensuite l'analyse macro du budget primitif 2019, puis le budget primitif général 2019 avec les sections d'investissement et de fonctionnement qui s'équilibrent à **2 716 645 € en fonctionnement et 3 506 153,45 € en investissement.**

Le budget 2019 totalise pour les 4 budgets 8,3 millions €, répartis comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Général	2019	2 716 645 €	3 506 153 €	6 222 798 €
	2018	2 351 166 €	2 156 602 €	4 507 768 €
Budget Eau	2019	203 795 €	249 259 €	453 054 €
	2018	154 695 €	237 200 €	391 895 €
Budget Assainissement	2019	208 360 €	212 729 €	421 089 €
	2018	233 714 €	270 119 €	503 833 €
Budget Lotissement	2019	717 438 €	572 112 €	1 289 550 €
	2018	1 337 409 €	1 213 196 €	2 550 605 €
Total des budgets	2019	3 846 238 €	4 540 253 €	8 386 491 €
	2018	4 076 984 €	3 877 117 €	7 954 101 €
TOTAL hors lotissement	2019	3 128 800 €	3 968 141 €	7 096 941 €
	2018	2 739 575 €	2 663 921 €	5 403 496 €

Ces budgets ont été construits selon les hypothèses suivantes :

Fiscalité directe :

- Pas de modification des taux :

Taxe d'habitation : 12,32 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 16,34 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 43,09 %

- Bases : + 2,17 % (loi de Finances 2019)

Contribution à l'effort national (dette publique) :

- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement : - 11 671 € / 2018 (-15%)

Recours à l'emprunt

- Budget général : 650 K€

Ce nouvel emprunt permettra le financement des 4 projets phares : projet urbain Place Royale, mise aux normes hôtel de ville, restauration scolaire et chaufferie bois

- Budget Assainissement : 60 K€ (raccordements sur le réseau, dégrilleur)

Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (CC Jura Sud)

- Prise en charge du FPIC par la CC Jura Sud

- Fonds de concours versé par la CC Jura Sud : 94 505 €

- Fonds de concours versé par la commune à la CC Jura Sud :

- ✓ En fonctionnement = 17 880 € : 15 000 € (Idéklic) + 2 880 € (financement de la modification simplifiée du PLU)

- ✓ En investissement = 4 680 € (financement de la mise en compatibilité du PLU – Maison des aînés)

M. le Maire poursuit en présentant les grandes lignes de la section de fonctionnement du budget général :

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	BP 2019 / CA 2018	BP 2019 / BP 2018	Commentaire
Charges à caractère général	678 275	609 007	653 860	44 853	-24 415	Elagage Arbres (2 ^{TT}), entretien de voirie (peinture routière), baisse des honoraires, frais ONF plus importants (liés aux ventes de bois N-1)
Charges de personnel	652 250	639 061	647 355	8 294	-4 895	Même nombre d'agents, remplacement des agents en maladie
Atténuation de produits :	0	0	0			
Autres charges Gestion courante	281 825	295 451	290 550	-4 901	8 725	Nouvelle enveloppe pour le CCAS (0 € en 2018), fonds de concours à la CCJS < 2018
Charges financières	79 750	78 084	72 045	-6 039	-7 705	Extinction de la dette
Charges exceptionnelles	0	0	0			
Dépenses imprévues	7 000	0	5 000	5 000	-2 000	
TOTAL DEPENSES REELLES	1 699 100	1 621 602	1 668 810	47 208	-30 290	

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP 2019 / CA 2018	BP 2019 / BP 2018	Commentaire
Atténuation de charges	23 290	24 080	17 248	-6 832	-6 042	Remboursement des arrêts maladie. Plus de contrat CUI
Produits des services	210 851	238 663	203 072	-35 591	-7 779	Ventes de bois
Impôts et taxes	1 360 535	1 354 746	1 377 144	22 398	16 609	Revalorisation des bases 2019 (loi de Finances 2019)
Dotations et participations	398 785	440 109	386 535	-53 574	-12 250	Baisse de la DGF (64 K€ contre 75 K€ en 2018). Effet fonds de concours. CAF : fonds d'amorçage en 2018. Subvention CNC en 2018 (24 K€)
Autres produits de gestion courante	65 500	75 555	78 852	3 298	13 352	Loyers nouveaux
Produit financier	0	7	0	-7	0	
Produits exceptionnels	0	1 255	0	-1 255	0	
TOTAL DES RECETTES REELLES	2 058 961	2 134 415	2 062 851	-71 563	3 890	

Présentation des ratios :

Ratios	CA 2018	BP 2019
Nombre d'habitants (Insee - Fiche DGF)	2 198	2 202
Dépenses réelles de fonct. / hab <i>Mesure le niveau de service rendu</i>	738 €	758 €
Produit Impôts directs / hab <i>Mesure l'importance des recettes liées à l'impôt</i>	391 €	404 €
Recettes réelles de fonct. / hab <i>Mesure les moyens financiers</i>	971 €	937 €
Dépenses d'équipement / hab <i>Mesure l'effort d'équipement</i>	302 €	1 344 €
Encours de dette	2 383 171 €	2 229 134 €
Encours de dette / hab. <i>Mesure l'ampleur de l'endettement</i>	1 084 €	1 012 €
Ratio de désendettement <i>CRD / Caf brute - En année</i>	4,6	5,6
DGF / hab. (avec DSR) <i>Contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité</i>	88 €	83 €

Ratios	CA 2018	BP 2019
Nombre d'habitants (Insee - Fiche DGF)	2 198	2 202
Dotations et Participations / hab.	200 €	176 €
Frais de personnel / dépenses réelles <i>Mesure la charge de personnel de la collectivité</i>	37,9%	37,8%
Frais de personnel / hab	280 €	286 €
Dépenses d'équipement / RRF <i>Poids de l'investissement au sein du budget</i>	31%	143%
Dette / RRF <i>Mesure la charge de la dette par rapport à la richesse</i>	19,2%	20,6%
Subventions versées / hab	105 €	99 €
Charges financières / hab	36 €	33 €

Capacité de désendettement :

Dette	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette	3 328 616 €	3 360 781 €	3 478 247 €	3 719 820 €	3 361 147 €	3 043 471 €	2 717 118 €	2 383 171 €	2 229 134 €
CAF brute	700 494 €	529 182 €	534 593 €	444 175 €	542 128 €	554 806 €	429 462 €	512 542 €	399 591 €
Capacité de désendettement	4,8 ans	6,4 ans	6,3 ans	8,4 ans	6,2 ans	5,5 ans	6,3 ans	4,6 ans	5,6 ans

Présentation synthétique des projets proposés dans le cadre de ce budget 2019 :

Fonctionnement : 3,1 millions €

- ✓ Entretien du patrimoine (403 K€) : bâtiments communaux, voirie, éclairage public, véhicules & engins, forêt, fleurissement, illuminations etc.
- ✓ Assainissement et eau potable (412 K€) : fonctionnement de la station d'épuration, des réseaux de collecte
- ✓ Education (177,2 K€) : crédits scolaires et périscolaires, séjours pédagogiques et actions éducatives (écoles, accueil de loisirs)
- ✓ Culture et animation (52 K€): cinéma, comité culturel d'animations, festival de musique, fête de l'écotourisme, JEMA, adhésions aux labels, actions de communication (brèves etc.), subventions aux associations
- ✓ Action sociale (12,5 K€): repas des personnes âgées, colis de Noël, accueil des demandeurs d'asile
- ✓ Gestion des ressources humaines (647 K€) : 15 équivalents temps plein (17 agents)

Investissement : 3,9 millions €

- ✓ Opération Cœur de ville : acquisitions / démolitions, Projet Urbain et Paysager – Place Royale, Honoraires Côte du Four et opération balcons-jardins, éclairage public : 1,1 M€ TTC
- ✓ Mises aux normes Hôtel de ville et grenette : 477 K€ TTC

- ✓ Création d'un seul lieu de restauration scolaire pour l'accueil de loisirs Tom Pouce : 196 K€ TTC
- ✓ Construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur pour la salle des fêtes, la Poste et l'hôtel de ville : 758 K€ TTC
- ✓ Réhabilitation de la zone humide du Chazal : 241 K€ TTC. Réhabilitation des espaces pastoraux : 29 K€ TTC. Travaux réseaux EU et AEP : 48 K€
- ✓ Acquisitions foncières (32 K€ TTC) – Acquisitions de matériels (23 K€ TTC)

Présentation des budgets par nature selon les nomenclatures comptables (M14 et M49)

M. le Maire procède ensuite à la présentation des budgets compte par compte, section de fonctionnement, puis section d'investissement.

M. Gilles Behague détaille les opérations d'investissement. M. le maire informe les conseillers municipaux qu'un choix a dû être fait entre deux solutions pour équilibrer le budget général : soit inscrire la totalité des travaux prévus et compléter les recettes par un emprunt, soit inscrire une partie des travaux prévus et procéder en deux tranches. Finalement il a été décidé après conseil auprès du percepteur, d'inscrire la totalité des travaux prévus et de prévoir un emprunt.

M. le Maire présente ensuite les budgets primitifs 2019 Eau, Assainissement et Lotissement :

. Budget eau : Fonctionnement : 203 795 € ; Investissement : 249 259,42 €

. Budget assainissement : fonctionnement : 208 360.18 € ; Investissement : 212 728.84 €

. Budget lotissement Les Cueilles : fonctionnement : 717 438 € ; Investissement : 572 112 €

Après ces présentations détaillées, M. le Maire interroge l'assemblée sur des questions éventuelles. Eddy Lussiana souhaite savoir si la Communauté de Communes Jura Sud a prévu une modification de ses taux ? M. le Maire confirme que les taux ne seront *a priori* pas modifiés cette année.

M. le Maire interroge l'assemblée sur le vote souhaité pour les budgets, à savoir séparément ou les 4 budgets en même temps. Il est proposé de voter le budget général, puis les 3 budgets annexes en même temps.

Le résultat des votes est le suivant :

Budget Général :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 3

Budget annexe Eau Potable :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Budget annexe Assainissement :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Budget annexe Lotissement :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Taux des taxes locales 2019

M. le Maire propose de ne pas changer les taxes :

Taxes	Taux
Taxe d'Habitation	12,32%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,34%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	43,09%

M. le Maire indique que le produit fiscal attendu pour l'année 2019 est de 885 759 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après cet exposé, M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget 2019, les services administratifs et les élus.

2. Communauté de communes Jura Sud

. Projet de fusion des intercommunalités

M. le Maire informe les conseillers des réunions organisées à ce jour :

- ✓ Lundi 4 mars 2019 - Présentation du cabinet Politeia devant les élus communautaires et municipaux
- ✓ Jeudi 7 mars 2019 - CC Jura Sud - Rencontre avec M. le Préfet du Jura. L'attention de M. le Préfet a été attirée sur les difficultés rencontrées pour mener à bien les projets communaux.
- ✓ Jeudi 14 mars 2019 - Comité de pilotage Fusion / Réunion de partage du diagnostic :
 - Analyse financière et fiscale : l'analyse financière est rassurante sur les 4 communautés de communes, à noter que la CCJS est plus riche que les autres communautés de communes.
 - Analyse juridique
 - Analyse organisationnelle : la mise en œuvre de la gouvernance risque d'être assez complexe.

M. le Maire ajoute que le sujet du siège sera débattu par la suite, ainsi que d'autres « détails » matériels. Les prochaines réunions seront certainement riches en débat. Laurence Mas complète en indiquant que le calendrier est assez serré. Le périmètre de la nouvelle intercommunalité doit être arrêté par M. le Préfet avant le 30 juin 2019. Les communes devront ensuite se prononcer dans les 3 mois qui suivront pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020.

. Projet de zone d'activités Les Quarrés : cession des parcelles communales à la CC Jura Sud

Le projet d'aménagement d'une nouvelle zone d'activité sise au lieu-dit « Les Quarrés » porté par la Communauté de Communes Jura Sud comprend des parcelles appartenant à la commune de Moirans-en-Montagne et au bureau d'aide sociale. Celui-ci n'existe plus à ce jour, il est représenté par le Conseil Municipal de Moirans-en-Montagne. Un plan de l'état parcellaire a été établi par Jean-Luc Bollache – Géomètre-expert à Nantua. Considérant qu'il s'agit d'un transfert de biens entre la Communauté de Communes Jura Sud et la commune de Moirans-en-Montagne intervenant à titre gratuit et qu'aucune évaluation par le Pôle d'évaluation domaniale n'est règlementairement prévue, il est proposé de céder les parcelles suivantes à la Communauté de Communes Jura Sud pour l'euro symbolique :

- Parcelle cadastrée section AP n°233 pour partie : 99 m²
- Parcelle cadastrée section AP n°235 pour partie : 1 573 m²
- Parcelle cadastrée section AP n°253 pour partie : 54 m²

- Parcelle cadastrée section AV n°87 pour partie : 951 m²
 - Parcelle cadastrée section AV n°92 pour partie : 1 420 m²
 - Parcelle cadastrée section AV n°95 : 6 950 m²
 - Parcelle cadastrée section AV n°102 : 5 160 m²
 - Parcelle cadastrée section AV n°129 pour partie : 3 198 m²
 - Parcelle cadastrée section AV n°131 pour partie : 847 m²
 - Parcelle cadastrée section AV n°204 pour partie : 10 520 m²
- Soit au total : 30 772 m²**

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Concernant le permis d'aménager que la Communauté de Communes Jura Sud doit déposer, M. le Maire précise que des études complémentaires ont été demandées (faune et flore, étude sonore, rejets des entreprises etc.).

. Collections du musée du jouet : affectation et inscription à l'inventaire réglementaire

L'enrichissement des collections constitue une mission permanente des musées de France, selon la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

Conformément à cette loi, codifiée à l'article L. 451-2 du Code du patrimoine (obligation de procéder à un récolement des collections tous les dix ans), le musée du Jouet réalise le récolement de ses collections selon un plan décennal 2016-2025.

La commune de Moirans-en-Montagne a acquis une collection appartenant à la commune de Canet-en-Roussillon (délibération du 30 octobre 2002).

La commune de Canet-en-Roussillon a décidé par délibération du conseil municipal du 22 novembre 2002 le déclassement de cette collection et en décembre 2002, elle a pris une délibération pour la vente de la collection et la fermeture du musée.

L'acquisition par la commune de Moirans-en-Montagne d'un montant total de 144 010 € s'est faite avec l'aide du FRAM (Conseil Régional de Franche-Comté et DRAC Franche-Comté) et du Conseil Général du Jura en avril 2003, soit respectivement les sommes de 57 600 € et 29 600 €.

La campagne n°7 de récolement décennal consacrée aux objets « Canet-en-Roussillon » a montré que les objets de cette collection n'étaient pas inventoriés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter les objets de cette acquisition aux collections du musée du Jouet et de les faire inscrire à son inventaire, suite à l'avis favorable de la Commission scientifique régionale pour les acquisitions des musées de France et selon la norme d'inscription à l'inventaire. Le détail des objets est annexé à la présente délibération (3 767 objets).

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire ajoute que le don de plusieurs objets de la collection privée de Jacqueline et Gérard Rougemont a été validé par la DRAC.

3. Projet de revitalisation du bourg-centre

M. le Maire rappelle que l'ouverture de la Maison du projet est prévue le vendredi 29 mars 2019. MM. Jean-Pierre Brocard et Jean-Pierre Lançon ont mis en place les éléments de l'exposition composée de deux parties : les projets mis en œuvre dès cette année et les projets à long terme. Un

espace convivial permettra d'accueillir le public, en l'invitant également à soumettre des propositions pour certains secteurs (exemple : Manucomté).
Une permanence sera tenue par les élus tous les vendredis de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

4. Avancement des travaux des commissions communales

4.1 Commission affaires sociales – Logement

. Opération Cœur de ville – Volet Habitat

M. Jean-Pierre Brocard informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le 20 mars 2019 avec la CC Jura Sud et la Direction Départementale des Territoires – Pôle Habitat. L'objet de cette réunion était de faire le point sur l'étude pré-opérationnelle que souhaite engager la CC Jura Sud. Cette étude comprend un diagnostic du territoire de Jura Sud en matière d'habitat, ainsi que des orientations permettant de définir une stratégie d'intervention sur le logement (liste et hiérarchisation des travaux nécessaires, plan de financement en fonction des propriétaires etc.). La CC Jura Sud a prévu de recruter un bureau d'étude courant avril 2019 pour un rendu de l'étude fin du 2^{ème} semestre 2020.

Par ailleurs, les services de l'Etat proposent de mettre en place une « Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT). Il s'agit d'un nouvel outil juridique pour lutter contre la dévitalisation des centres villes (habitat, commerce, cadre de vie). L'ORT vaut Opération d'Amélioration de l'Habitat – Volet Renouvellement Urbain (OPH-RU). Une convention pourrait être signée avec l'Etat en 2020. Elle permettrait de financer un chargé de mission à 50%.

Celui-ci pourrait assurer l'animation auprès des particuliers également, pour les aides au titre de l'Anah et autres. A ce propos, M. Jean-Pierre Brocard rappelle que le territoire de Jura Sud a bénéficié depuis 2013 du soutien de l'ANAH pour un montant total de 700 K€, soit 84 dossiers dont 30 pour Moirans-en-Montagne. L'ORT doit permettre d'engager une action globale d'amélioration de l'habitat à partir d'un diagnostic de l'existant.

4.2 Commission Education – Culture – Vie associative

. Journées Européennes des Métiers d'Art

Les vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 avril 2019 auront lieu les Journées Européennes des Métiers d'Arts 2019 au Lycée des Arts du Bois Pierre Vernotte à Moirans en Montagne. Mme Laurence Mas rappelle qu'elles sont organisées par le Collectif du Haut Jura, composé des communes de Moirans-en-Montagne, Saint-Claude et Hauts-de-Bienne, des Communautés de Communes Haut-Jura Saint-Claude et Jura Sud, du lycée des Arts du bois Pierre Vernotte, de la Maison de l'Email, de la Fraternelle de Saint-Claude, du Parc naturel régional du Haut-Jura et du groupement des Meilleurs Ouvriers de France du Jura, en partenariat avec la Chambre des Métiers BFC et de l'Institut National des Métiers d'Arts (INMA).

32 artisans d'art seront présents, dont Kristof Mascher qui travaille le cuir de poisson. Il sera l'invité d'honneur. M. Nicolas Bœuf ajoute que les élèves du Lycée travailleront avec M. Mascher du mercredi 3 au vendredi 5 mars sur des œuvres communes. M. Mascher fera une conférence le samedi à 15h. L'inauguration aura lieu le samedi à 11h.

. Label Station Verte – Fête de l'Ecotourisme

Mme Laurence Mas informe le Conseil Municipal que la Fête de l'Ecotourisme aura lieu le samedi 18 mai 2019. La pré-programmation est en cours. Elle intègre l'exposition « Talents d'Ici » du 8 au 19 mai 2019. Le marché des producteurs est prévu le samedi après-midi devant et autour de la mairie. Des animations se feront devant la mairie et devant la ludythèque.

. Carnaval du 16 mars 2019 :

Dans l'ensemble, cette nouvelle édition du carnaval s'est bien passée. Le spectacle était nouveau et un tirage au sort a été fait par l'union commerçante de Moirans en Montagne. Mme Laurence Mas remercie l'union commerçante qui a offert le goûter.

4.3 Commission Travaux et Environnement (M. Didier Berrez)

. Règlement du lotissement Les Cueilles – Proposition de modificatif n°3

M. le Maire propose de reporter ce sujet lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

. COFOR – AMJ : encaissement des recettes de bois

M. Didier Berrez rappelle qu'il existe un contrat d'objectifs et de performance entre l'État, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts, pour la période 2016-2020. D'après la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Association des Maires de France, ce contrat d'objectifs et de performance n'a pas été respecté, en particulier pour ce qui concerne le maintien des effectifs et le maillage territorial. Les représentants des communes forestières s'opposent à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités.

En outre, il a été constaté que le budget 2019 de l'ONF intègre cette mesure au 1er juillet 2019, alors que les représentants des Communes forestières ont voté contre lors du conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018.

Considérant les conséquences pour l'activité des Centres des Finances Publiques et donc pour le maintien des services publics, ainsi que l'impact négatif sur la trésorerie de la commune (décalage d'encaissement des recettes de bois pendant plusieurs mois), il est proposé au conseil municipal de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

. Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

M. Didier Berrez rappelle qu'un des véhicules communaux est devenu obsolète. M. Yoann BOISSON de Meussia propose un véhicule d'occasion de marque Renault immatriculé AK-915-WS. Il est proposé de l'acquérir pour un montant de 7 200 € TTC.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

4.4 Commission des finances

. Subvention au Comité Culturel d'Animations 2019

Le Comité Culturel d'Animations sollicite une subvention de fonctionnement pour assurer les animations prévues cette année 2019. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 5 000 € au Comité Culturel d'Animations à titre d'acompte à la subvention prévue pour l'année 2019.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 1

5. Questions diverses et communications

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils doivent s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote. Trois personnes doivent être présentes pour chaque tranche de permanence.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Didier BERREZ

Le Maire,
Serge LACROIX

Les Conseillers Municipaux



Jean-Pierre BROCARD	Laurence MAS	Jacques BAUDURET	Nicolas BOEUF	Annabelle BOUVARD
Rachel BOURGOIS	Catherine DURY	Mekkia ED-DHIMENE	Jean-Pierre LANCON	Grégoire LONG
Eddy LUSSIANA	Sandrine PRUDENT	Alain-Stéphane OBERSON		